

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°89-2023-381

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Centre détention Joux-la-Ville /

| | |
|--|--------|
| 89-2023-12-20-00006 - Délégation de signature élections (1 page) | Page 3 |
| 89-2023-12-20-00007 - Délégation de signature élections (1 page) | Page 5 |
| 89-2023-12-20-00008 - Délégation de signature élections (1 page) | Page 7 |

Centre détention Joux-la-Ville

89-2023-12-20-00006

Délégation de signature élections

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

Centre de détention de Joux la Ville

À Joux-la-Ville

Le 20 décembre 2023

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 19/07/2022 nommant Monsieur DELE Darius en qualité de chef d'établissement de Joux-la-Ville.

Le chef de l'établissement de Joux-la-Ville

ARRÊTE

Article 1^{er}: Délégation de signature est donnée à M. Stéphane LIZE, Chef des services pénitentiaires au Centre de détention de Joux-la-Ville à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2: M. Stéphane LIZE, Chef des services pénitentiaires au Centre de détention de Joux-la-Ville, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre de détention de Joux-la-Ville dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre de détention de Joux-la-Ville lui donnant délégation de signature.

Article 3: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Joux-la-Ville

Le 20 décembre 2023

Le chef d'établissement
Darius DELE

Darius DELE
Chef d'Etablissement
CD Joux la



Centre détention Joux-la-Ville

89-2023-12-20-00007

Délégation de signature élections

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

Centre de détention de Joux la Ville

À Joux-la-Ville

Le 20 décembre 2023

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 19/07/2022 nommant Monsieur DELE Darius en qualité de chef d'établissement de Joux-la-Ville.

Le chef de l'établissement de Joux-la-Ville

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Anne BRUNET, Directrice des services pénitentiaires au Centre de détention de Joux-la-Ville à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Madame Anne BRUNET, Directrice des services pénitentiaires au Centre de détention de Joux-la-Ville, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre de détention de Joux-la-Ville dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre de détention de Joux-la-Ville lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Joux-la-Ville

Le 20 décembre 2023

Le chef d'établissement
Darius DELE

Darius DELE
Chef d'Etablissement
CD Joux la Ville



Centre détention Joux-la-Ville

89-2023-12-20-00008

Délégation de signature élections

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

Centre de détention de Joux la Ville

À Joux-la-Ville

Le 20 décembre 2023

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 19/07/2022 nommant Monsieur DELE Darius en qualité de chef d'établissement de Joux-la-Ville.

Le chef de l'établissement de Joux-la-Ville

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Coralie GAILLAT, Directrice des services pénitentiaires au Centre de détention de Joux-la-Ville à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Madame Coralie GAILLAT, Directrice des services pénitentiaires au Centre de détention de Joux-la-Ville, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre de détention de Joux-la-Ville dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre de détention de Joux-la-Ville lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Joux-la-Ville

Le 20 décembre 2023

Le chef d'établissement
Darius DELE


Darius DELE
Chef d'Établissement
CD Joux-la-Ville

